



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ
DES AFFAIRES EUROPÉENNES
SECAE/SQ/nm/N°

PARIS, LE 10 OCT. 2008

3049

Monsieur le Président *chen Pierre*

Au titre de l'article 88-4 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un projet de décision relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Fédération de Russie sur la participation de la Fédération de Russie à l'opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (opération EUFOR Tchad/RCA).

Cet accord prévoit la participation de forces militaires de la Fédération de Russie à l'opération EUFOR Tchad/RCA menée par l'Union européenne au titre de la PESD, et en définit les modalités. Les forces russes concernées, attendues de longue date, compteront 120 hommes et 4 hélicoptères.

Le Gouvernement souhaite en conséquence attirer l'attention du Parlement sur le caractère d'urgence que revêt la présente demande, la décision devant être prise par le Conseil de l'Union européenne le 10 octobre 2008. Il vous serait reconnaissant de bien vouloir procéder à son examen dans des délais compatibles avec cette échéance rapprochée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Amitié

Jean-Pierre JOUYET

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires européennes
Assemblée nationale
33, rue Saint-Dominique
75007 PARIS

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président

D182/PP/CG

Paris, le 10 octobre 2008

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 10 octobre 2008, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence d'un projet de décision relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Fédération de Russie sur la participation de la Fédération de Russie à l'opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (opération Eufor Tchad/RCA) (document E 4000).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Cet accord prévoit la participation de forces militaires de la Fédération de Russie à l'opération Eufor Tchad/RCA menée par l'Union européenne au titre de la PESD, et en définit les modalités.

Le Conseil doit se prononcer sur ce texte le 10 octobre 2008.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ce projet ne suscite pas de difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Jean-Pierre JOUYET
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07